REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2009

L'an deux mille neuf, le 12 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame et Messieurs : DURAND Thierry- MAIGROT Joëlle- PIERRE Bernard- BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès, FAUCHON Marie-Francine, FLIELLER Catherine, FLORIOT Sylvain, GANIEZ Mireille, LAURENT Anne Françoise, MACHARD Michel, ROYER Henri, SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS:

Monsieur Pierre-Jean FREBY a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN, excusé

SECRETAIRE: Madame Joëlle MAIGROT

Date de convocation : le 04 juin 2009

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 30 avril 2009, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- o Subvention au Centre Communal d'Action Sociale
- o Alimentation électrique de la chaufferie bois
- Vente d'une parcelle communale et déclassement de la voie communale C6 dite « de la scierie »
- Achat de parcelles rue du Couvent
- Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne : modification des statuts
- o Forêt : Modification de l'état d'assiette 2009/ vente en bloc
- o Centre Ouest Vosges Initiative : Adhésion 2009
- o Site d'aspersion des bois : tarifs
- o Convention d'occupation : terrasse du « Rouge et le Noir » (changement de gérance)
- Délégations au Maire : Compte-rendu

<u>Informations diverses</u>

✓ Aménagement de la zone d'activités de la Gare

Questions diverses

34-2009- Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : Monsieur Pierre SOUHAIT):

✓ FIXE comme suit le montant de la subvention attribuée au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2009 : 6 500.00 €

Le budget primitif 2009 du budget général ayant été voté avec un montant de subvention au C.C.A.S de 6 000,00 €, une décision modificative budgétaire sera votée lors du prochain conseil municipal.

35-2009- Alimentation électrique de la chaufferie bois

Monsieur le Maire présente le projet d'alimentation en énergie électrique basse tension de la chaufferie bois.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 8 500,00 € TTC et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de l'aide du Conseil Général du Département des Vosges ou du Facé au taux de 65% sur le montant T.T.C., le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage.

La participation financière de la commune s'élèverait à 552,50 €, représentant 6.5% de la dépense T.T.C, conformément à la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges en date du 20 décembre 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- > APPROUVE le projet tel qu'il est présenté
- > AUTORISE la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi de la subvention par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage.
- > S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges dès que la demande lui en sera faite, la somme de 552,50 €, représentant 6.5% du montant des travaux TTC et qui seront remboursés à la commune par la Communauté de Communes de la Saône Vosgienne

36-2009- Vente d'une parcelle communale et déclassement de la voie communale C6 dite « de la scierie »

36-1-2009 - Vente d'une parcelle communale.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande d'achat d'une parcelle de terrain cadastrée section AE n° 413 d'une contenance de 03 a 66 ca; demande formulée par la Société FRENCH STAVE COMPANY, par l'intermédiaire de son gérant, Monsieur PERNIGOTTO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- > ACCEPTE de vendre à la Société FRENCH STAVE COMPANY domiciliée 80, rue des Prussiens à Monthureuxsur-Saône la parcelle cadastrée section AE n° 413 d'une superficie de 03 a 66 ca;
- FIXE le prix de vente de cette parcelle à l'euro symbolique, les frais de géomètre s'élevant à 538,20 € étant à la charge de l'acquéreur
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera passé à l'étude de Maître AMAND, notaire à Monthureux sur Saône

36-2-2009- Déclassement de la voie communale C6 dite « de la scierie »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande provenant de la Société FRENCH STAVE COMPANY domiciliée 80, rue des Prussiens à Monthureux-sur-Saône en vue d'acquérir une partie de la voie communale à caractère de chemin n° C6 dite « de la Scierie » et qui ne sert qu'à alimenter le parc à grumes de cette société.

- Vu la fréquentation quasi inexistante par les autres usagers de ce chemin
- Vu le coût important pour le rendre praticable
- Vu que cette voie dessert uniquement la propriété de la société French Stave Company

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- > **DEMANDE** le déclassement d'une partie de la voie communale à caractère de chemin n° C6 dite « de la Scierie » sur une longueur de 53 m environ
- > SOLLICITE l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement d'une partie de la voie communale à caractère de chemin n° C6 dite « de la Scierie » sur une longueur de 53 m environ
- > DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au déroulement de cette enquête publique
- > SOLLICITE les services de la D.D.E.A dans le cadre de l'ATESAT pour la mise à jour du tableau de classement des voies communales
- ACCEPTE, selon le résultat de l'enquête, le principe de la vente d'une partie de la voie communale à caractère de chemin n° C6 dite « de la Scierie » sur une longueur de 53 m environ à la Société FRENCH STAVE COMPANY, étant entendu que les honoraires du géomètre de même que les freais consécutifs à l'enquête publique seront à la charge de l'acheteur
- > DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié qui sera passé à l'étude de Maître AMAND, notaire à Monthureux sur Saône

37-2009- Achat de parcelles rue du Couvent

37-1-2009- Achat de deux parcelles à Monsieur et Madame Alain DUMET.

Suite à la demande de riverains et afin de pouvoir aménager la ruelle sise 31 rue du Couvent, la commune doit effectuer l'acquisition des parcelles cadastrées section AC n° 109 et n° 114 en partie, appartenant à Monsieur et Madame Alain DUMET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- > ACCEPTE le principe d'achat des parcelles cadastrées section AC n° 109 et n° 114 en partie pour une surface respectivement de 02 a 55 ca environ et de 22 ca environ appartenant à Monsieur et Madame Alain DUMET, pour l'euro symbolique, les frais de géomètre, de notaire et de levée d'hypothèque étant à la charge de la commune
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera établi par le notaire ayant effectué la vente de la propriété à Monsieur et Madame Alain DUMET.

37-2-2009-Achat d'une parcelle à Madame Stéphanie THIEBAUT

Suite à la demande de riverains et afin de pouvoir aménager la ruelle sise 31 rue du Couvent, la commune doit effectuer l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC n° 110 en partie, appartenant à Madame Stéphanie THIEBAUT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le principe d'achat de parcelle cadastrée section AC n° 110 en partie pour une surface de 70 ca environ, pour l'euro symbolique, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de la commune
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera établi par Maître WOLFF, Notaire à Fraize.

38-2009- Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne : modification des statuts.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer quant aux modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Saône Vosgienne proposées par correspondance de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du pays de la Saône Vosgienne en date du 06 mai 2009.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

> ADOPTE les modifications des statuts telles qu'elles ont été transmises par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Saône Vosgienne, reçues en Mairie de Monthureux-sur-Saône le 12 mai 2009 et dont copie est annexée à la présente délibération.

39-2009- Forêt : Modification de l'état d'assiette 2009/ vente en bloc.

Par délibération n° 22-2009 du 26 mars 2009, le Conseil Municipal a fixé la destination des produits des coupes de différentes parcelles figurant à l'état d'assiette 2009 ainsi que les parcelles destinées à la vente en bloc et sur pied (délibération n° 23-1-2009 du 26.03.09).

Après les opérations effectuées sur le terrain par les agents de l'O.N.F et d'après les volumes prélevés sur la parcelle n°22, il convient de retirer cette parcelle de l'état d'assiette et de la proposer à la vente en bloc et sur pied.

Par contre, il convient de retirer de la vente en bloc et sur pied la parcelle 41Ap prévue initialement et d'exploiter la parcelle n° 10p en régie et affouages

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- > FIXE la destination de la parcelle n° 22 : vente en bloc et sur pied
- ACCEPTE de retirer de la vente en bloc et sur pied la parcelle 41Ap prévue initialement et d'exploiter la parcelle n° 10p en régie et affouages

40-2009 - Centre Ouest Vosges Initiative : Adhésion 2009

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance reçue de Monsieur le Président de l'association Centre Ouest Vosges Initiative qui a pour objet de soutenir la création d'entreprise dans les Vosges sur les arrondissements d'Épinal et Neufchâteau en octroyant des prêts d'honneur sans intérêt aux créateurs d'entreprise.

La cotisation 2009 est de 100 € pour les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention (pouvoir de Mr le Maire), 1 pour : Monsieur Raynald MAGNIEN et 13 contre)

> REFUSE d'adhérer à Centre Ouest Vosges Initiative pour l'année 2009

41-2009- Site d'aspersion des bois : tarifs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le tarif de location du site d'aspersion des bois à compter du 1^{er} juillet 2009 comme suit :

Mode de calcul

 $1 \text{ m linéaire} = 1 \text{ m} \times 5 \text{ m} \times 10 \text{ m} = 50 \text{ m}3$

Tarifs

1) De 1 à 150 mètres linéaires : 1,78 € le m3 H.T

2) De 151 à 300 mètres linéaires : 1,24 € le m3 H.T

3) De 301 à 400 mètres linéaires : 1,00 € le m3 H.T

4) Si les grumes sont entreposées en 2ème ligne : 1,00 € le m3 H.T dès le 1er m3

42-2009 - Convention d'occupation : terrasse du « Rouge et le Noir » (changement de gérance)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la gérance du café restaurant "Le Rouge et le Noir" à Monthureux-sur-Saône vient d'être reprise par Madame Fatoumata DJIBA, qui demande à la municipalité l'autorisation d'installer une terrasse sur la Place de la République (selon jour de marché ou non), ceci afin d'accroître la capacité d'accueil du débit de boissons.

Une convention pour occupation temporaire du domaine public doit être établie et signée par les deux parties, ainsi que l'arrêté correspondant.

Un tarif forfaitaire annuel de 50,00 € correspondant à la redevance pour occupation temporaire du domaine public, sera appliqué.

Cette redevance serait revalorisée à chaque date anniversaire en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le café restaurant « Le Rouge et le Noir » à installer une terrasse Place de la République
- FIXE le montant du loyer forfaitaire annuel à 50 € qui variera en même temps et dans les mêmes proportions que l'indice INSEE de référence des loyers
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation ainsi que l'arrêté correspondants

43-2009 - Délégations au Maire : Compte-rendu

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

1) Louage de choses

Location d'un emplacement sur le site d'aspersion des bois pour une quantité de 100m3 (6ml) à Monsieur Pascal DESTRIGNEVILLE - 150, route de Lamarche - 88320 TIGNECOURT, du 15 avril 2009 au 30 novembre 2009.

2) Droits de préemption-décision de ne pas préempter

a) D.I.A présentée par Me Bruno AMAND, Notaire à Darney- parcelle section AB n° 292 Au Châteausuperficie totale : 105 m2- Prix : 300 €.

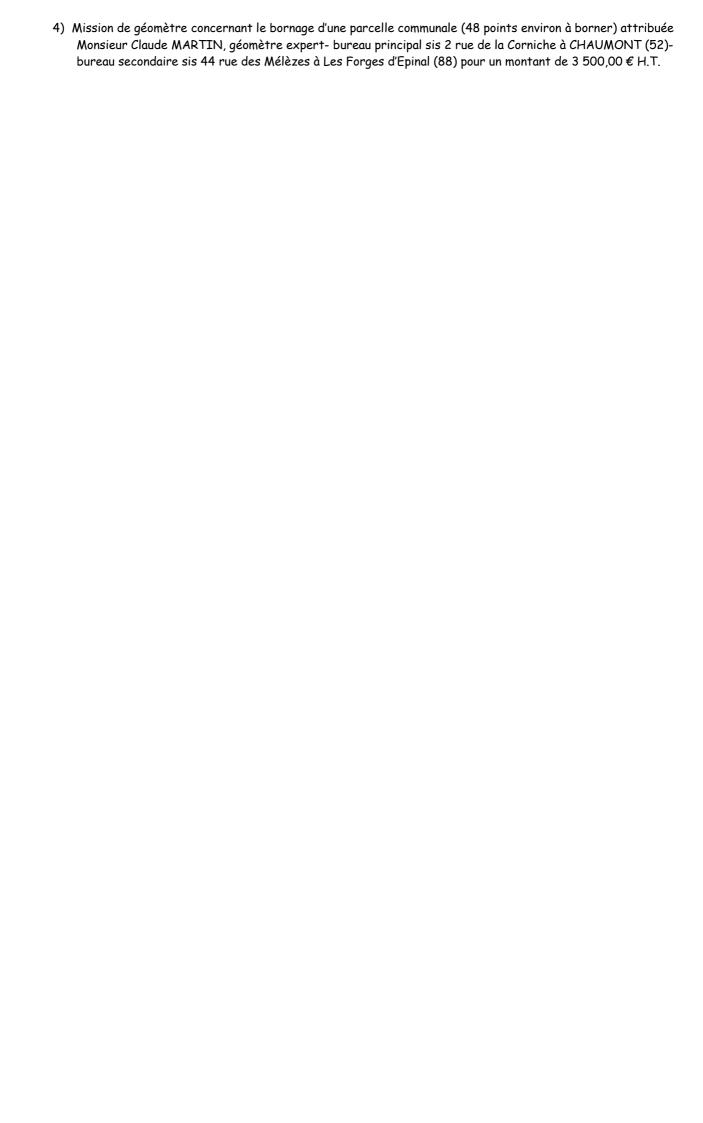
3) <u>Décision prise dans le cadre des délégations au Maire : marchés publics (commandes à partir de 4 000 € HT et inférieures à 90 000 € H.T).</u>

- Marché concernant la démolition et reprise des maçonneries des maisons sises rue du Caron attribué à l'entreprise FUMASOLI de BETAUCOURT pour un montant de 41 727,67 € H.T (49 906,29 € T.T.C). Sur 6 dossiers transmis aux entreprises :
- 2 entreprises n'ont pas répondu
- 2 réponses négatives
- 1 offre de l'entreprise HOLLINGER de Pont à Mousson pour un montant de 60 490,04 € H.T (72 346,09 € T.T.C), offre non retenue.
- 2) Arrosage des fleurs : marché attribué à la Cavalerie de la Rochère- 70210 PASSAVANT LA ROCHERE- à raison de 3 fois par semaine, de juin à septembre 2009 (total de 18 semaines) Montant de la prestation : 6 480,00 € H.T.
- 3) Mission de géomètre et maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la zone « Devant le bois » afin d'y créer un lotissement communal : mission attribuée à Monsieur Claude MARTIN, géomètre expert- bureau principal sis 2 rue de la Corniche à CHAUMONT (52)- bureau secondaire sis 44 rue des Mélèzes à Les Forges d'Epinal (88).

Mission de géomètre : forfait au titre des travaux topographiques et études générales :2 200,00 € H.T + 500,00 € H.T par lot créé.

Mission de maîtrise d'œuvre : Taux par tranche :

0	Jusqu'à 200 000,00 €	6,0%
0	De 200 à 400 000,00 €	5,5%
0	Au-delà de 400 000,00 €	5,0%



Informations diverses.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'étude d'aménagement de la zone d'activités de la gare au lieu-dit « Le Chat Clairey » afin d'y implanter : une parqueterie, le site d'aspersion des bois, une plate-forme de stockage de plaquettes forestières et éventuellement, une déchèterie.

Cette zone représente une surface de 08ha 00.

Une consultation sera lancée prochainement concernant les missions de géomètre et maître d'œuvre.

Questions diverses.

- 1) De Monsieur FLORIOT, qui informe l'Assemblée de problèmes d'hygiène Impasse de la Creuse et de chemin obstrué par un administré.
- 2) Demande de Monsieur Hervé DAGUET par l'intermédiaire de Monsieur FLORIOT : souhaite faire une exposition de ses photos à Monthureux sur Saône : il est proposé le hall de la Mairie.
- 3) De Madame GANIEZ : le mur situé en dessous de l'Allée des Moines doit être nettoyé ainsi que les escaliers qui accèdent à la rue.

Plus de questions diverses.

La séance est levée à 00h00.